

PROCES-VERBAL du Conseil d'Administration N°6

du 12 mars 2026 du Collège du Renon.

La présidente du conseil d'administration, Principale du collège, Mme Fabienne Doucet, ouvre la séance à 18h10.

A l'ouverture de la séance, 21 personnes sont présentes (dont 19 membres votants). Le quorum est atteint. L'agent comptable en charge du contrôle de l'exécution budgétaire de l'établissement est présente afin de présenter le Compte financier 2025 en lien avec le service comptable de l'établissement.

1- Secrétariat de séance.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Molina Ravier, représentante des parents d'élèves.

2- Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 février 2026.

Mme Doucet, Principale, précise qu'aucune correction n'a été demandé.

Résultats du vote :

Vote n°1	19 votants	0 contre	0 abstention	19 pour
----------	------------	----------	--------------	---------

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 Février 2026 est approuvé à l'unanimité.

3- Compte financier 2025.

Le compte financier 2025 est présenté pour la partie comptabilité budgétaire (rapport de l'ordonnateur) par Mme Carole Bardaud, Secrétaire Générale et pour la partie comptabilité générale (rapport de l'agent comptable) par Mme Marjorie Fraise, Agent Comptable du Lycée Quinet, en charge du collège du Renon.

Les deux présentations sont jointes au présent compte rendu (Annexe 1 et 3). Il est précisé que des prélèvements sur fonds de roulement seront réalisés dans les années à venir. La dotation du Département de l'Ain pour le budget 2026 ayant été calculé afin d'utiliser les réserves des collèges. A ce jour le collège du Renon a une santé financière satisfaisante et un suivi comptable respectueux des règles des finances publiques.

Mme Doucet remercie Mme Bardaud et Mme Fraise pour le travail réalisé en commun. Elle remercie particulièrement Mme Bardaud pour son accompagnement dans les décisions à prendre au quotidien.

Deux votes sont demandés aux administrateurs :

1- L'adoption du compte financier 2025 :

Résultats du vote :

Vote n°2	19 votants	0 contre	2 abstentions	17 pour
----------	------------	----------	---------------	---------

Le compte financier 2025 est adopté.

2- L'affectation du résultat du compte financier 2025 sur un compte de réserve unique impactant le fonds de roulement unique.

Résultats du vote :

Vote n°3	19 votants	0 contre	2 abstentions	17 pour
----------	------------	----------	---------------	---------

L'affectation du résultat du compte financier 2025 est approuvée.

4- Voyages et sorties.

Mme Burgess, Professeure d'Anglais, présente le séjour linguistique et culturel qu'elle a travaillé pour l'Angleterre prévu en octobre 2026 pour les classes de 4^{ème} ayant pour langue vivante 2 en espagnol. Mme Burgess remercie Mme Doucet et Mme Bardaud pour le travail réalisé en commun.

Le voyage se ferait du dimanche 4 octobre 2026 au samedi 10 octobre 2026. Les cours d'anglais de chaque matin auraient lieu à Exmouth. Les villes visitées seraient : Exeter, Torquay, Plymouth et Stonehenge. Le transport serait réalisé en bus et en Ferries. Ce séjour serait organisé par le Capital Culturel Européen de Charnay lès Macon qui a pu proposer un programme enrichissant pour les élèves dans un budget raisonnable pour les familles.

4 professeurs et 1 accompagnateur CCE seront mobilisés pour ce voyage. L'hébergement se ferait en famille d'accueil.

Un sondage a été réalisé auprès de familles des élèves en 5^{ème}, afin de pouvoir établir le nombre d'enfant qui serait intéressé. 67 familles ont répondu que potentiellement elles seraient intéressées pour leur enfant.

Du fait du travail réalisé depuis sur le budget de ce séjour, il serait possible d'emmener 61 élèves pour un restant à charge des familles de 518 euros par élève. Ce nombre impactera l'organisation de 3 classes de 4^{ème}.

La limite des 61 élèves correspond au nombre de place dans un bus disponible pour les élèves.

L'association des parents d'élèves a été sollicité pour participer à ce séjour linguistique. Mme Burgess les remercie pour leur réactivité. Les représentants des parents d'élèves font part des questions qui ont été posées au sujet de ce projet :

- Pourquoi les élèves germanistes sont ils exclus de ce projet ? Ne serait-il pas possible de laisser le choix aux élèves entre l'échange avec les Allemands et le séjour en Angleterre ?
- Comment le choix sera-t-il fait si le nombre d'enfants intéressés est plus important que le nombre de place possible ?

L'association des parents d'élèves a validé une participation à ce séjour de 15 euros par élève alors que la règle pour un financement par l'association est de permettre à l'ensemble d'un niveau scolaire de profiter d'un projet hors collèges.

Mme Burgess et Mme Doucet apportent les réponses suivantes aux questions des parents :

- Les élèves germanistes sont exclus car il est possible de réaliser ce séjour que pour un nombre limité d'élève du fait de l'organisation du collège et de l'encadrement sur place qu'un tel projet nécessite. Les élèves germanistes vont pour la plupart bénéficier d'un séjour en Allemagne dans un cadre éducatif existant depuis plusieurs années. Mme Burgess précise qu'elle ne souhaite pas mettre en compétition les deux voyages par respect pour le travail de Mme Roy et par respect du projet de l'établissement concernant le jumelage avec l'Allemagne.
- Afin de pouvoir sélectionner les élèves qui partiront en Angleterre, il a été décidé de créer une commission pour choisir les élèves. Les notes des élèves ne seront pas prises en compte dans les critères de choix, car les élèves plus en difficultés doivent pouvoir bénéficier de ce type de projet pour améliorer leurs apprentissages. Ce sera l'engagement en classe et le comportement générale de l'élève qui seront évalués afin d'assurer un séjour enrichissant pour tous.

Résultats du vote :

Vote n°4 :	19 votants	0 contre	3 abstentions	16 pour
------------	------------	----------	---------------	---------

Le budget prévisionnel du séjour linguistique et culturel en Angleterre est approuvé.

5- Questions diverses.

Aucune question diverse en dehors de celles posées concernant le séjour linguistique et culturel en Angleterre n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.